

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1853.

Budget des dépenses de la Chambre des Représentants pour l'exercice 1854.

Rapport fait, au nom de la commission de comptabilité ⁽¹⁾,
par M. DE MAN D'ATTENRODE.

MESSIEURS,

Après avoir examiné les propositions de crédits faites par MM. les questeurs, destinées à pourvoir à l'entretien du palais où vous tenez vos séances, et au service qu'elles exigeront en 1854, nous venons nous conformer à l'art. 83 de votre règlement, en les soumettant à votre approbation.

Votre commission s'est appliquée d'abord à vérifier et à apurer les comptes de l'exercice 1851.

En voici le résultat :

Le crédit alloué pour les dépenses de cet exercice, s'élève à la
somme de fr. 464,500 00

Cette allocation a été dépassée, savoir :

1° Pour l'indemnité de MM. les Représentants, à cause de la longueur inusitée de la session . . .	fr. 104,966 28
2° Pour le service de la sténographie . . .	500 00
Total . . .	fr. 105,466 28

(1) La commission, présidée par M. VILAIN XIII, se compose de MM. DE MAN D'ATTENRODE, THIEFRIY, JULIOT, CH. ROUSSELLE, RODENBACH et VAN ISEGHEM,

D'autre part. . . fr. 103,466 28 464,500 00

Mais il n'a pas été fait usage en totalité
des allocations destinées, savoir :

1° Impression des documents relatifs aux anciennes assemblées législatives, fr.	2,840 70
2° Impressions pour le service de la Chambre.	15,004 50
3° Frais divers	6,003 80
4° Prix d'une 2 ^e chaudière	15 00
	23,864 00

L'allocation primitive a donc été dépassée par une
dépense de fr. 81,602 28

Mais un crédit extraordinaire a été alloué par la
loi du 23 novembre 1851; il s'élève à fr. 93,000 00

Total des crédits alloués . . . fr. 557,500 00

Total de la dépense. 546,102 28

De sorte que l'excédant des crédits s'élève à fr. 11,397 72

Et, par suite, il y a lieu d'annuler, comme excédant les besoins et les crédits
alloués, une somme de fr. 11,397-72.

Votre commission, après s'être assurée de la régularité des dépenses effectuées
pendant l'exercice 1851, par la vérification des pièces justificatives annexées à
l'état récapitulatif, a revêtu le compte de son approbation.

Les besoins de l'exercice 1854 ont fait ensuite l'objet de ses investigations.

Le crédit nécessaire pour faire face aux dépenses de cette période a été évalué
à 448,550 francs.

Ce crédit est réparti en dix-sept articles.

Le tableau ci-annexé indique les services auxquels il est destiné, et les chiffres
du budget de 1853 comparés à ceux de 1854.

Les propositions qui suivent ont été adoptées, à l'unanimité, par les membres
de votre commission :

L'art. 13, concernant le *salaire des gens de peine*, seul, a subi une augmenta-
tion de 150 francs.

Cette augmentation est destinée à améliorer le salaire du chauffeur-mécanicien,
qui est aussi chargé de l'éclairage.

La commission a jugé que son salaire, qui s'élève à 750 francs, était insuffisant ;
elle vous propose de le porter à 900 francs.

En résumé, le budget de 1854 présente une réduction de 12,450 francs sur
celui de 1853.

Le chiffre du budget de 1853 s'élève à 461,000 francs; celui du budget de
1854, que nous soumettons à votre approbation, est de 448,550 francs.

Le crédit adopté par la Chambre sera porté au budget des dotations.

Le Secrétaire-Rapporteur,
B^{on} DE MAN D'ATTENRODE.

Le Président,
V^{te} VILAIN XIII.

*Etat d'évaluation des dépenses proposées pour le service de la Chambre
des Représentants (exercice 1884).*

N° D'ORDRE.	NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1883		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1884		Observations.
		ordinaires.	extraordinaires.	ordinaires.	extraordinaires.	
1	Indemnité des Représentants.....	517,000	"	517,000	"	
2	Traitement du greffier.....	5,000	"	5,000	"	
3	Id. du commis greffier.....	2,500	"	2,500	"	
4	Id. du commis au greffe...	1,800	"	1,800	"	
5	Id. du bibliothécaire.....	5,000	"	5,000	"	
6	Id. du commis à la biblio- thèque et aux archives.	2,000	"	2,000	"	
7	Id. des sténographes.....	22,000	"	22,000	"	
8	Id. du chef-huissier.....	1,700	"	1,700	"	
9	Id. du 1 ^{er} huissier de salle.	1,450	"	1,450	"	
10	Id. du 2 ^e id.	1,400	"	1,400	"	
11	Id. du 2 ^e commis au greffe.....fr. 1,200	10,800	"	10,800	"	
	Id. de 8 messagers à 1,200 fr. chacun 9,600					
12	Id. de la concierge.....	1,050	"	1,050	"	
13	Salaire des gens de peine.....	5,700	"	5,850	"	Augmentation fr. 150
14	Achat de livres et documents utiles aux travaux de la Chambre.....	5,000	"	5,000	"	
15	Impression des documents relatifs aux anciennes assemblées législa- tives du pays.....	3,000	"	3,000	"	
16	Impressions pour le service de la Chambre.....	40,000	"	37,000	"	Réduction fr. 3,000
17	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entre- tien des bâtiments, reliures, me- nues dépenses.....	50,600	"	50,000	"	Réduction fr. 600
		461,000		448,850		